

Commune de LECELLES 59335



Carte Environnementale



Pour information

PLAN

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbaine

Direction Départementale

des Territoires

et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Date de mise à jour : 10/06/2015

Source : Géomatique Sud (S) Cadastre / PO - DgPr
Email : ddtm59@ddt59.gouv.fr

LEGENDE

Contour de commune

Infrastructure

- Route Départementale
- Voie Ferrée
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdpr)

Source : C.GI 59

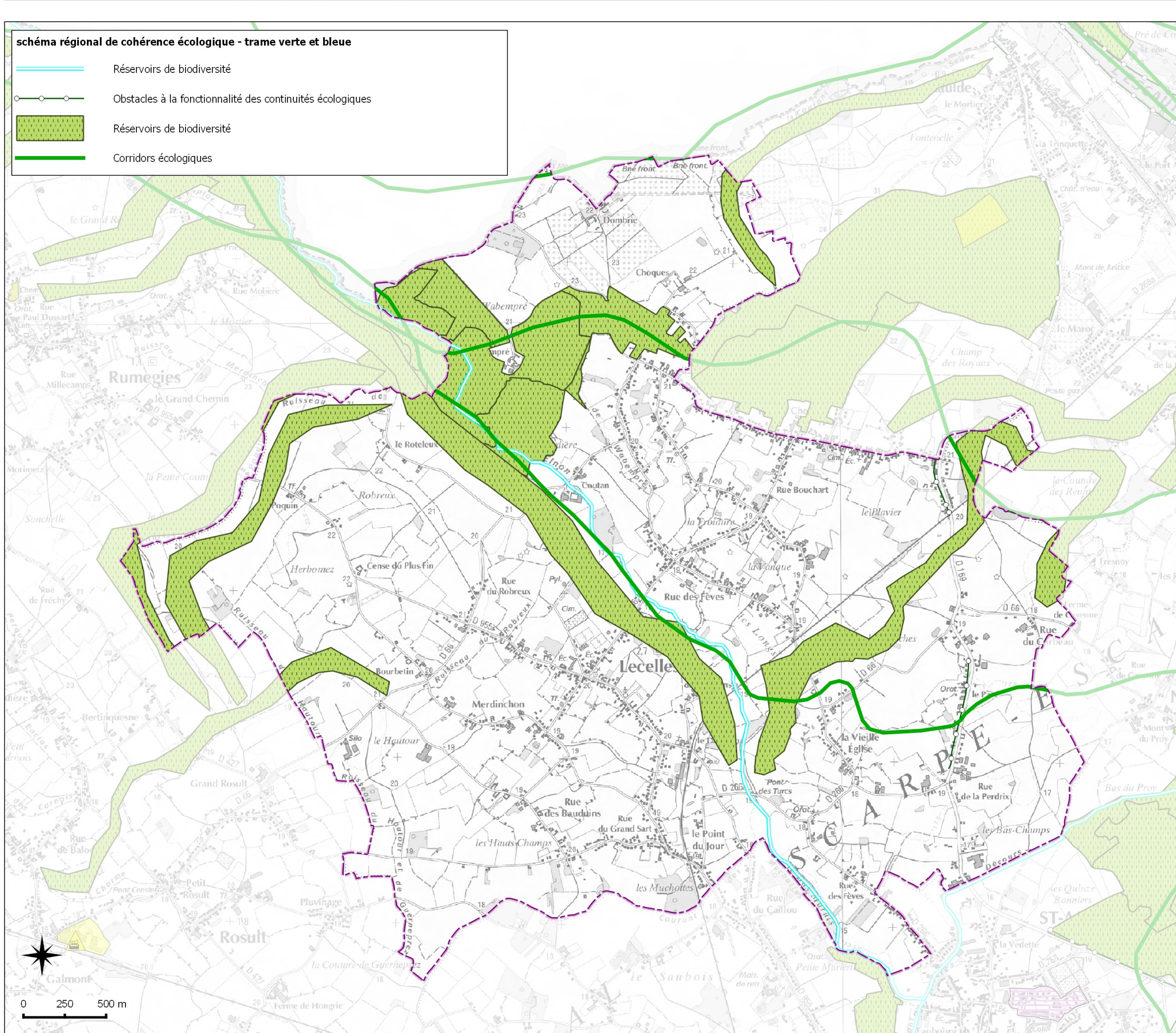
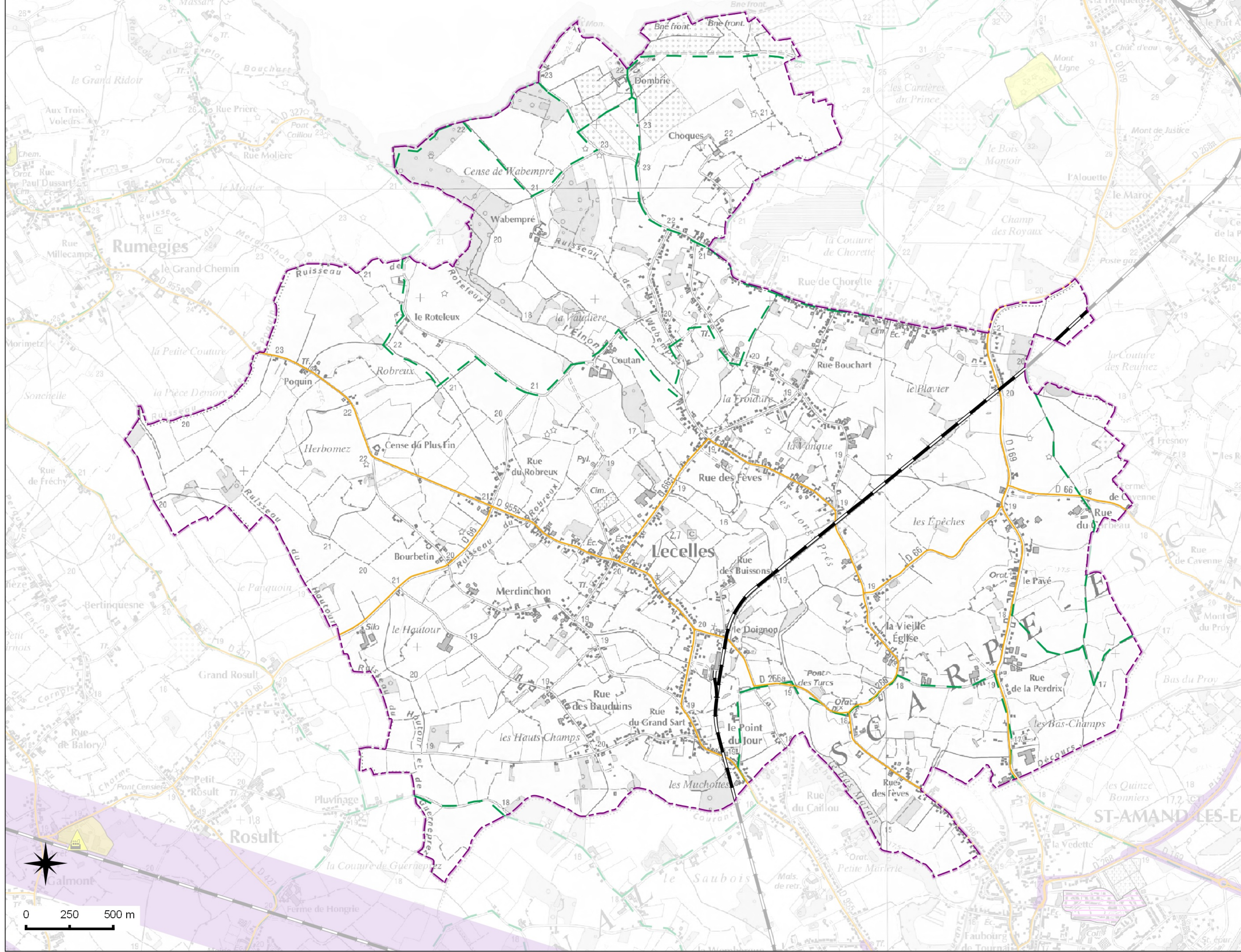
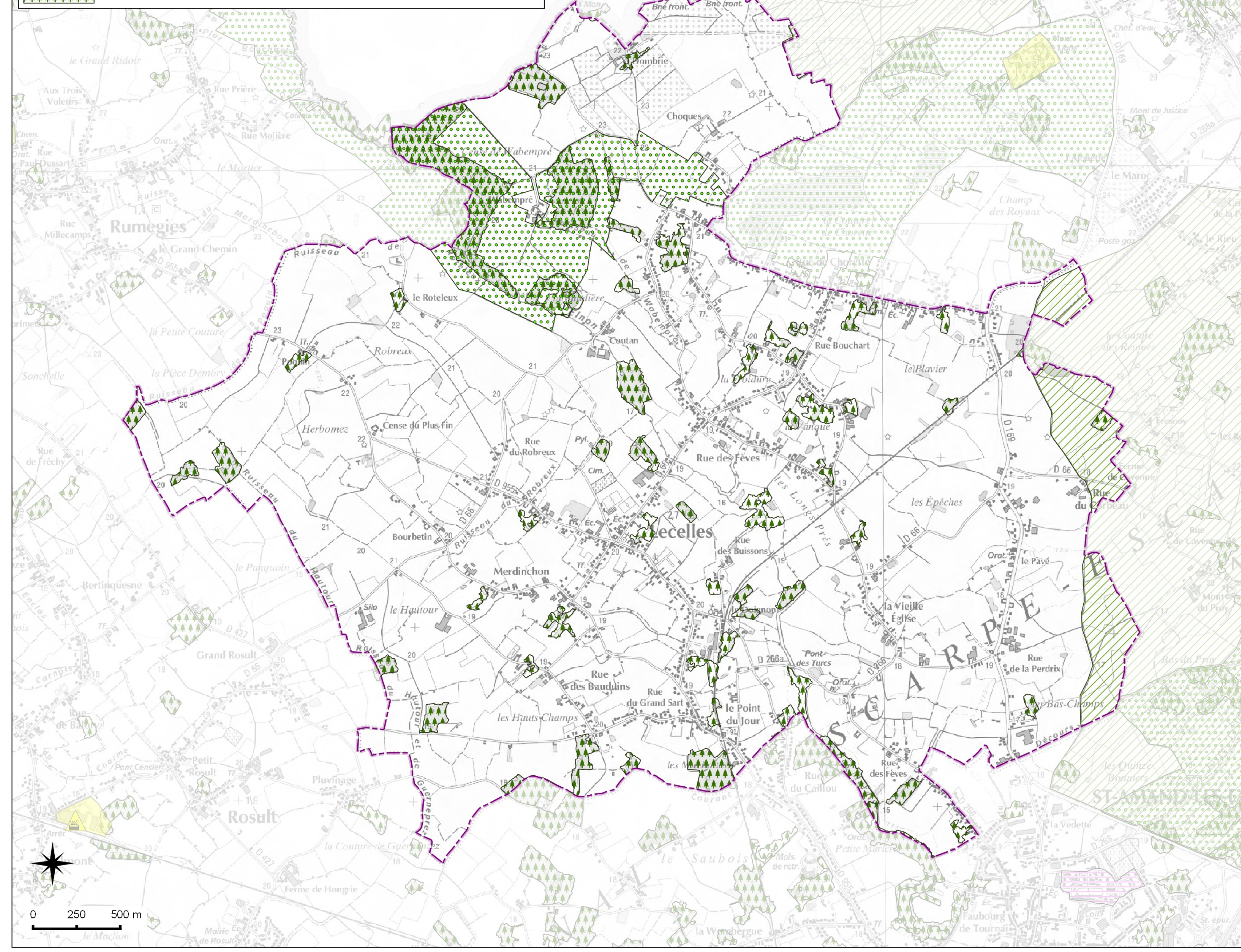


schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue

- Réservoirs de biodiversité
- Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques

Patrimoine Naturel

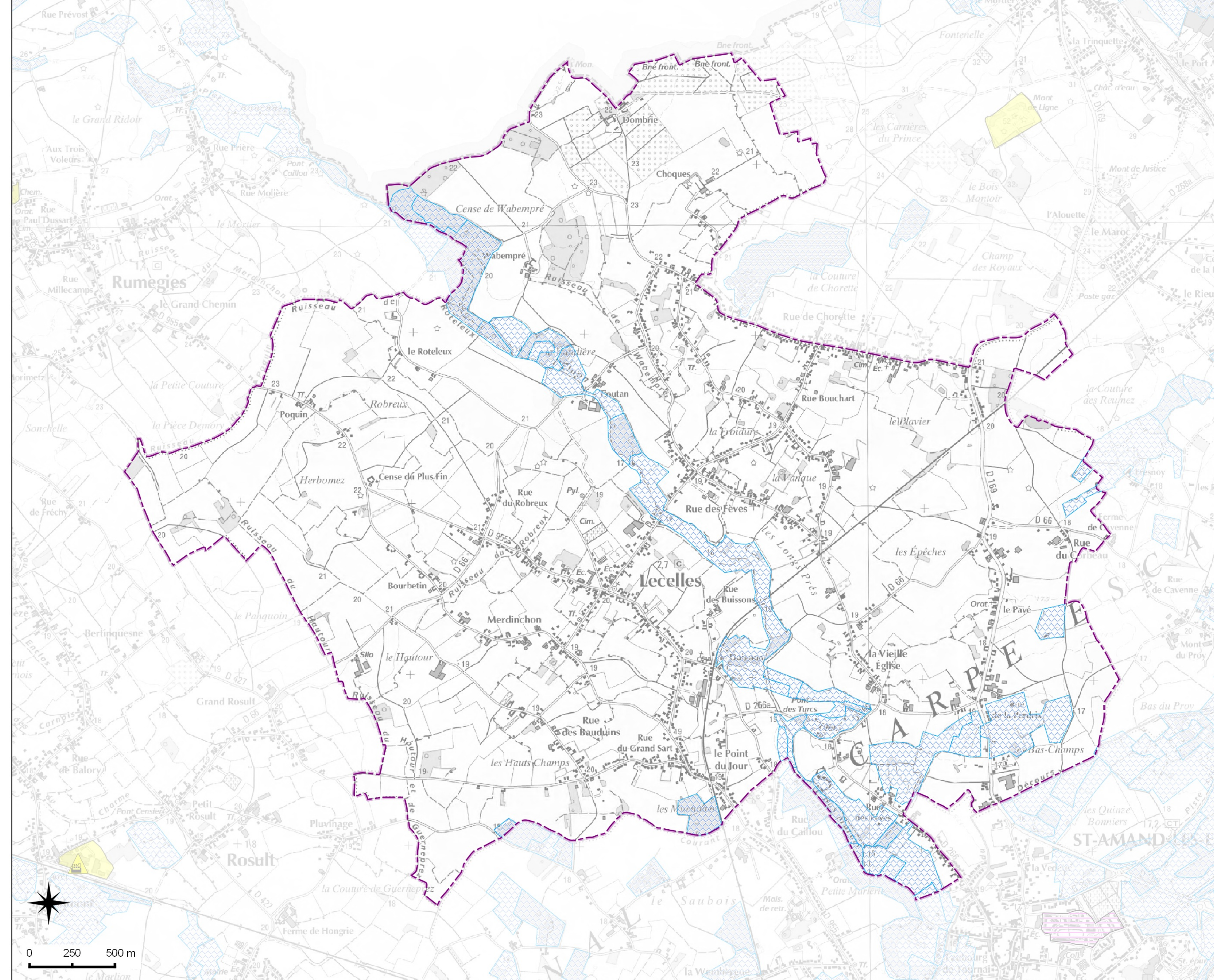
- ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal
- ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal
- Espace Boisé 2009 Source : Bd Forêt V2 - IGN/IFN



Patrimoine Naturel

- Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe)

Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie



Annexes

Voies Bruyantes - Secteur de bruit
Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée. Quelles sont les infrastructures concernées ? Les routes et axes routiers classés de 5000 véhicules par jour, les voies de chemin de fer à infrastructure de plus de 50 rails par jour, les voies de chemin de fer à infrastructure de plus de 100 rails par jour, les voies de transport en commun en site propre de plus de 100 autobus ou tames par jour, les infrastructures en projet sont également concernées (dans la limite de la fiche descriptive d'impact public ou de l'étude d'impact ou en cas de projet d'extension ou de modification de l'infrastructure existante).

Zones à dominantes humides du SDAGE
Les documents stratégiques (SAGE, PDU et cartes communales) et les documents administratifs dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en approuvant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée au SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans le SDAGE. La représentation des zones à dominante humide du SDAGE (1/50 000) est donc, pour le territoire de la commune, et celle de la commune qui est la plus proche du SDAGE pour obtenir les délimitations des zones humides (ZH), ainsi que les possibilités de préservation. (1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

Znieff
Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique Les objectifs sont la connaissance permanente, sans altération possible des espaces naturels, terrestres et marins, ainsi qu'il est exposé sur l'application et la recherche de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables. Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire de première génération est en cours de modernisation. Type 1 : secteurs de végétation ou animalière, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Inventaire Espace Boisé
Le référentiel géographique forestier de l'IGN est un outil de référence pour les professionnels de la forêt bois et pour les acteurs de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Le BD Forêt est une base de données vectorielles de référence pour l'espace forestier et les milieux semi-naturels. L'élaboration de plans de zonage forestier de l'IGN (BD Forêt) est réalisée par les services départementaux sur le territoire métropolitain.

Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TV)
L'outil d'aménagement du territoire, Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TV) est un réseau des continuités écologiques terrestres et aquatiques. Il vise à préserver les services rendus par la biodiversité, à garantir sa participation au maintien et au renforcement de ses capacités évolutives et à limiter en bon état des continuités écologiques. Le SRCE-TV vise à identifier, préserver et restaurer les continuités écologiques résidentes au maître de la biodiversité, afin de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de coloniser, de se reproduire, de se regrouper... Le SRCE-TV est composé de 3 éléments : le schéma de la trame verte et bleue, le schéma de la trame verte et bleue, le schéma de la trame verte et bleue. Le SRCE-TV du Nord-Pas-de-Calais a été arrêté par le préfet de région le 4 juillet 2014.

NOTE:
Les réservoirs de biodiversité sont des espaces pouvant abriter des populations d'espèces à partir desquelles les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accès de nouvelles populations d'espèces.
Les corridors écologiques assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accroissement de leur cycle de vie.
Les obstacles sont des barrières à la fonctionnalité des continuités écologiques identifiées dans l'atlas cartographique dans la cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état des grands sites de la trame verte et bleue.